

MAIRIE  
LA GRIPPERIE  
SAINT-  
SYMPHORIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 27 MAI 2025  
**COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers :14

Présents :10

Votants :13

Absents :4

Président de séance:  
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:  
Jean-Pierre DBJAY

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mai à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conseil de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien sur convocation datée du 20 mai 2025 adressée par le maire, Denis ROUYER.

**PRESENTS** : Teddy BROCHARD, Nelly CHEVALIER, Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPERE, Marie GALLIEN, Christel LEFEVRE, Denis ROUYER, Vincent ROLLAND, Virginie ROUSSELLOT.

**ABSENTS** : Marie-Anne HENRY, Lydie PERLADE représentée par pouvoir donné à Marie GALLIEN, Francine PORTIER représentée par pouvoir donné à Denis ROUYER, Stéphane VINET représenté par pouvoir donné à Anaïs DUPERE .

**ORDRE DU JOUR :**

1.1.19

**2025-16 Renaturation de la cour d'école : MAPA de travaux – choix des entreprises retenues**

Suite à l'appel à candidatures, les 2 lots ont obtenu des réponses. Il faut alors procéder à un choix en fonction des critères établis au préalable dans le règlement de consultation de l'offre. Après une présentation du rapport d'analyse des offres par M. ROUYER, la conclusion est de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 «aménagements paysagers» : BONNIN ENVIRONNEMENT
- Lot 2 « préau et pergola » : BONNIN ENVIRONNEMENT

A l'écoute de cet exposé, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le bilan de l'analyse et de retenir les entreprises citées. Il autorise également le maire à prendre les décisions afférentes et à signer tous les documents nécessaires.

**APPROUVE**

7.5.1

**2025-17 Renaturation de la cour d'école : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

Afin de subventionner les travaux de renaturation de la cour d'école, la commune peut solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le maire explique que l'établissement octroie des subventions au titre de la «renaturation des villes et des villages». Toutefois les travaux subventionnables ne concernent que la partie désimperméabilisation et végétalisation du projet.

Par conséquent il résume la situation suivante :

1. Coût total de l'opération et montants subventionnables :

PRESTATION	MONTANT HT EN EUROS DE LA PRESTATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE EN EUROS DE LA PRESTATION
ETUDES	7 395,00 €	2 865,00 €
CONCEPTION	9 262,50 €	5 362,50 €
MAITRISE D'OEUVRE	7 962,50 €	6 662,50 €
TRAVAUX	148 080,50 €	86 226,69€
<b>TOTAL</b>	<b>172 700,50 €</b>	<b>101 116,69 €</b>

2. Subventions possibles:

ETABLISSEMENT	TITRE DE LA SUBVENTION	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT EN EUROS DE LA SUBVENTION
AGENCE DE L'EAU	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	45,00%	45 502,51 €
FONDS VERT	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	25,00%	25 279,17 €
DEPARTEMENT	FONDS D'AIDE DES LOCAUX SCOLAIRES DU 1ER DEGRE	10,00%	10 111,67€
<b>TOTAL</b>		<b>80,00%</b>	<b>80 893,35 €</b>

Le conseil à l'écoute de cet exposé décide:

- d'inscrire l'opération au budget 2025
- de faire une demande de subvention au titre de « la renaturation des villes et villages » auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour 2025.
- d'adopter le plan de financement suivant:

ETABLISSEMENT	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA PARTICIPATION EN EUROS
AGENCE DE L'EAU	45,00%	45 502,51 €
FONDS VERT	25,00%	25 279,17 €
DEPARTEMENT	10,00%	10 111,67 €
COMMUNE	20,00%	20 223,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>101 116,69 €</b>

**APPROUVE**

7.5.1

**2025-18 Renaturation de la cour d'école : demande de subvention au titre du « Fonds vert »**

Afin de subventionner les travaux de renaturation de la cour d'école, la commune peut solliciter le Fonds vert. Le maire explique que l'Etat octroie des subventions au titre de la « renaturation des villes et des villages ». Toutefois les travaux subventionnables ne concernent que la

partie désimperméabilisation et végétalisation du projet.

Par conséquent il résume la situation suivante :

1. Coût total de l'opération et montants subventionnables :

PRESTATION	MONTANT HT EN EUROS DE LA PRESTATION	MONTANT SUBVENTIONNABLE EN EUROS DE LA PRESTATION
ETUDES	7 395,00 €	2 865,00 €
CONCEPTION	9 262,50 €	5 362,50 €
MAITRISE D'OEUVRE	7 962,50 €	6 662,50 €
TRAVAUX	148 080,50 €	86 226,69 €
TOTAL	172 700,50 €	101 116,69 €

2. Subventions possibles:

ETABLISSEMENT	TITRE DE LA SUBVENTION	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT EN EUROS DE LA SUBVENTION
AGENCE DE L'EAU	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	45,00%	45 502,51 €
FONDS VERT	RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES	25,00%	25 279,17 €
DEPARTEMENT	FONDS D'AIDE DES LOCAUX SCOLAIRES DU 1ER DEGRE	10,00%	10 111,67 €
	TOTAL	80,00%	80 893,35 €

Le conseil à l'écoute de cet exposé décide:

- d'inscrire l'opération au budget 2025
- de faire une demande de subvention du Fonds vert au titre de « la renaturation des villes et villages » auprès de l'Etat pour 2025.
- d'adopter le plan de financement suivant:

ETABLISSEMENT	POURCENTAGE DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA PARTICIPATION EN EUROS
AGENCE DE L'EAU	45,00%	45 502,51 €
FONDS VERT	25,00%	25 279,17 €
DEPARTEMENT	10,00%	10 111,67 €
COMMUNE	20,00%	20 223,34 €
TOTAL	100,00%	101 116,69 €

**APPROUVE**

**Questions diverses**

**Organisation d'une séance de projection d'un film en plein air :**  
rappel du programme par Virginie ROUSSELLOT

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 30**